



GT du 22 novembre 2011 Bilan des campagnes (IR, ISF, FDL)

Ce groupe de travail, convoqué le 22 novembre 2011, avait pour ordre du jour :

- *Bilan de la campagne d'assiette d'impôt sur le revenu.*
- *Bilan de la campagne ISF de 2011 et premiers éléments sur la campagne ISF de 2012.*
- *Principales nouveautés législatives.*
- *Expérimentation de la numérisation des déclarations de revenus.*

La délégation **F.O.-DGFIP** comprenait en outre deux experts pour les missions impôt sur le revenu et ISF.

Bilan de la campagne d'assiette d'impôt sur le revenu

Concernant le premier point de l'ordre du jour, **F.O.-DGFIP** a souligné que si la Direction Générale considère la campagne IR comme « une réussite », le sentiment général des agents est quant à lui bien plus critique. En effet la politique de suppressions d'emplois, l'augmentation constante de l'accueil physique (+ 9,36 % en 2011), la concentration de 56 % de cet accueil sur les deux dernières semaines (soit 2 236 280 contribuables) font de cette période un cap de plus en plus difficile à vivre. Nous en voulons pour preuve cet extrait issu des textes élaborés par l'Administration elle-même : « De nombreuses directions mentionnent que la campagne devient un exercice délicat compte tenu des effectifs disponibles dans les SIP... » CQFD !

La délégation **F.O.-DGFIP** s'est prononcée favorablement au sujet de la mise en place de groupes de travail spécifiques à la mission accueil.

Le syndicat a par la suite dénoncé les pressions exercées par certains chefs de service sur le déroulé de la saisie des déclarations, avec parfois des statistiques journalières. Pour **F.O.-DGFIP**, ces procédés sont inacceptables et génèrent une compétition malsaine entre service ou même entre agents. De collègues les agents deviennent parfois des concurrents.

Nous avons aussi exprimé notre regret de ne pas avoir à disposition un bilan sur l'évolution du contentieux et du gracieux. Dans le cadre du bilan de campagne, il aurait été intéressant de connaître leurs évolutions du fait du contexte économique et social, ou de mettre en évidence un taux d'erreur de saisi en rapport avec le calendrier et la précipitation qui va avec.

Bilan de la campagne ISF de 2011 et premiers éléments sur la campagne ISF de 2012.

Une réforme de l'ISF a été engagée. Pour 2011, sont redevables de l'ISF les usagers dont le patrimoine net taxable est supérieur ou égal à 1,3 m€, au lieu de 800 000 € en 2010 ; le nombre de redevables divisé par 2, soit 300 000 en 2011 contre 600 000 en 2010 ; Les obligations déclaratives ont été allégées (aucune annexe ni pièce justificative) pour les redevables dont le patrimoine net taxable est compris entre 1,3 et 3 m€.

La Direction Générale a pu constater que le montant de l'impôt versé pour 2011 est supérieur par rapport à 2010 alors que le nombre des redevables a été divisé par 2 (les plus riches se sont enrichis...).

La Direction Générale a exprimé globalement sa satisfaction sur le déroulement de la campagne ISF, sur le caractère « non intrusif » des déclarations simplifiées et sur les délais d'envoi des déclarations aux ESI.

La délégation **F.O.-DGFIP** après avoir fait remarquer le caractère succinct de la présentation de la campagne ISF, a insisté sur quatre points :

1) le nouveau logiciel informatique mis en place pour cette campagne au motif de sécurisation des envois des déclarations a entraîné une double saisie des déclarations : une saisie pour entrer les déclarations dans le logiciel et une saisie pour l'envoi aux ESI.

La délégation a marqué son étonnement de la non intégration des références des déclarations déposées les années précédentes répertoriées

dans les fichiers EXCEL ; l'intégration de ces fichiers aurait évité la double saisie.

2°) Les obligations déclaratives allégées (aucune annexe ni pièce justificative) vont générer des difficultés pour la sélection et le contrôle de ces déclarations et du patrimoine des contribuables.

Nous avons regretté que la Direction ait renoncé au maintien des annexes qualifiés d'« intrusives » mais ô combien utiles pour le contrôle des déclarations, la connaissance du patrimoine des contribuables par les autres services : Secteur d'assiette (RF), ICE, Brigades de vérifications...

3°) En 2012, les contribuables assujettis à l'ISF, déclareront les éléments nécessaires à la détermination de leur base imposable, personnes à charge, réductions d'impôt... directement sur leur déclaration de revenus complémentaire (2042 C) dans un cadre spécifique.

Ils recevront ensuite un avis d'imposition spécifique pour l'ISF, à part mais dans les mêmes délais que leur avis d'IR avec une date limite de paiement au 15 septembre pour les deux premières émissions.

Quelle va être la charge supplémentaire de travail des secteurs d'assiette ?

4°) quel est le devenir des Fiscalités Immobilières face à cette modification des tâches et de la mission du contrôle ?

La principale réponse de la Direction Générale a été de renvoyer la discussion à un GT sur le contrôle fiscal !

Principales nouveautés législatives

Les principales nouveautés législatives évoquées ont été : la suppression des impositions multiples, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, les plus-values, les réductions et crédit d'impôt, le gel des barèmes. L'impact de ces mesures sur les services et les personnels est incertain. La délégation **F.O.-DGFIP** a interpellé la Direction Générale au sujet de l'évolution quant à elle certaine du gracieux fiscal ainsi

qu'au sujet de la réception probablement engendrée.

Expérimentation de la numérisation des déclarations de revenus.

Le point de l'ordre du jour ayant le plus largement et légitimement nourri les débats est sans conteste l'expérimentation de numérisation des déclarations d'impôt sur le revenu N°2042. Pour **F.O.-DGFIP**, il s'agit plus d'une préfiguration que d'une expérimentation lorsque l'on considère le calendrier annoncé. En effet deux DDFiP, l'Orne et le Val d'Oise, seront départements test en 2012. Une deuxième phase de test interviendra en 2013 avec une cinquantaine de départements, pour une généralisation probable en 2014/2015. De plus la délégation **F.O.-DGFIP** remarque que nous sommes dans un contexte budgétaire largement contraint et qu'en conséquence les investissements réalisés devront être justifiés notamment auprès des parlementaires. Nous allons même jusqu'à faire un parallèle avec CHORUS.

Les techniques de numérisation ont considérablement progressé et la numérisation inclura les annexes et les pièces justificatives. Ces travaux de numérisation et de lecture optique se dérouleront dans les locaux du centre d'encaissement de Lille. Ils seront conduits par du personnel du centre ainsi que des ESI pour le vidéo codage. La chaîne de traitement sera la suivante : dépôt des 2042 au SIP, centralisation à la direction, transport au CEL, traitement et retour au SIP. Cette « expérimentation » fera l'objet d'un article détaillé, ainsi que d'une analyse critique, dans une prochaine revue « le syndicaliste ».

En questions diverses **F.O.-DGFIP** est intervenu sur le sujet de la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels et a souligné l'impact pour les SIP. L'impact consécutif aux changements d'affectation de professionnel à usage d'habitation sera en effet de 13 % des locaux et constitue ainsi une charge supplémentaire qui se doit d'être prise en compte.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n° DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu